

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/04/2026
COMPTE-RENDU
N°68

La séance est ouverte à : 19 heures 02 minutes

Présents : Mr MALET Philippe, MAIRE, Mmes : MAUGUIN Nathalie, PICOT Ingrid, ROGER Doriane, SUREL Delphine, MM : GAGNIER Jean-Paul, LARA Hor-Fari, LEBRERO Roger, NICOLAZO Vincent, RABIER Benoît

Absents :

Absent(s) : Mme MOREAU Natacha

Excusés Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHASSEIGNE Sylvie à Mr LEBRERO Roger, LEFEUVRE Jessika à Mme MAUGUIN Nathalie, MM : BOULET Jean à Mme SUREL Delphine, ZUCCHI Cyril à Mr NICOLAZO Vincent

Secrétaire : Mr RABIER Benoît

DÉLIBÉRATIONS :

1-BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU TRESORIER

référence de la délibération : 2026-024

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget principal de l'**exercice 2025** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer;
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2025** ;
 - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2025** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er Janvier au 31 Décembre 2025** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2025** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'**exercice 2025** par le receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (SANS LA PRESENCE DE MONSIEUR LE MAIRE)

référence de la délibération : 2026-025

Le Conseil Municipal sous la présidence de (Nathalie MAUGUIN 1ère Adjointe au Maire) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Philippe MALET, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 571 911,25	G 593 233,08
	Section d'investissement	B 80 911,99	H 149 279,48
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 169 489,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 56 089,89 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 652 823,24	= G + H + I + J 968 092,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 74 983,87	L 65 625,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 74 983,87	= K + L 65 625,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 571 911,25	= G + I + K 762 722,77
	Section d'investissement	= B + D + F 155 895,86	= H + J + L 270 994,37
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 727 807,11	= G + H + I + J + K + L 1 033 717,14

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

- 2) **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) **Voté et arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3-BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

référence de la délibération : 2026-026

Après avoir examiné le compte administratif 2025, le Conseil Municipal :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	21 321,83
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	169 489,69
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	190 811,52
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	124 457,38
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-9 358,87
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	190 811,52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	190 811,52

Voté à l'unanimité des membres présents

4-BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU TRESORIER

référence de la délibération : 2026-027

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget unique du Service Eau et Assainissement de **l'exercice 2025** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service de l'eau et assainissement pour **l'exercice 2025** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2025**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier au 31 décembre 2025** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget eau et assainissement pour **l'exercice 2025** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2025** par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ;

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5-BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (SANS LA PRESENCE DE MONSIEUR LE MAIRE)

référence de la délibération : 2026-028

Le conseil municipal sous la présidence de (Nathalie MAUGUIN 1ère Adjointe au Maire), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Philippe MALET, Maire, après d'être fait présenter le Budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 129 936,22	G 123 634,34	G-A -6 301,88
	Section d'investissement	B 164 643,70	H 39 646,36	H-B -124 997,34

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 13 120,36 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 138 569,18 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 307 700,28	Q= G+H+I+J 301 849,88	=Q-P -5 850,40

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 43 269,82
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 43 269,82

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 143 056,58	= G+I+K 123 634,34	-19 422,24
	Section d'investissement = B+D+F 164 643,70	= H+J+L 221 485,36	56 841,66
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 307 700,28	= G+H+I+J+K+L 345 119,70	37 419,42

2) **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4) **Voté et arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents

6-BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025

référence de la délibération : 2026-029

Après avoir examiné le compte administratif 2025, le Conseil Municipal :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 301,88
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	-13 120,36
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-19 422,24
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	13 571,84
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	43 269,82
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-19 422,24

Adopté à l'unanimité des membres présents

7-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

référence de la délibération : 2026-030

Monsieur le Maire Roger LEBRERO présente au conseil municipal l'Etat 1259 COM relatif aux bases et taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2026, ils resteront donc identiques à l'année 2023 :

- DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales cette année puisqu'il y a une vérification des bases fiscales à faire qui sont liés aux déclarations des travaux en urbanisme.

Les taux votés sont pour 2026 les suivants :

- Taxe Foncière bâti : 27.79%
- Taxe Foncière non bâti : 11.51%
- CFE : 3.35%
- Taxe d'habitation : 6.45%

Adopté à l'unanimité

8-TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2026 :

référence de la délibération : 2026-031

Les membres de la commission budget ont informé Monsieur le Maire des difficultés financières rencontrées concernant le budget assainissement.

Nous rappelons que la compétence de l'eau potable a été transférée au 1er janvier 2026 au SIAEP de LIGNIERES. Les dépenses d'entretien de la station d'épuration sont nettement supérieures aux recettes perçues au titre de la redevance assainissement. À cela s'ajoute des obligations de remise aux normes ou d'études obligatoires.

Par conséquent, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'augmenter au 1er janvier 2026 le tarif de l'assainissement au m3 :

- Assainissement (m3) : 2 €

-Charges fixes pour l'assainissement : 50 € / an

9-BUDGET PRIMITIF 2026 POUR :

- COMMUNE

- ASSAINISSEMENT

référence de la délibération : 2026-032

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif de la commune pour l'année 2026 qui a été validé par la commission communale du budget le 2 avril 2026. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 763 614.52€ et à la somme de 261 823.09€ en Investissement.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget assainissement pour l'année 2026 qui a été validé par la commission communale du budget le 2 avril 2026. Il s'équilibre en recette et en dépenses de fonctionnement à la somme de 81 138.29€ et à la somme de 107 554.12€ en investissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Séance clôturée à 20h36

Affiché en mairie le 05/05/2026

Le Maire, Philippe MALET



Le secrétaire de séance, Benoît RABIER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Benoît RABIER, the secretary of the meeting.